



MINE-EX – gemeinnütziger Verein rotarischer Freundinnen und Freunde e.V.
MINE-EX – association rotarienne d'utilité publique
RI Multidistrict Service Group des districts 1800 á 1900, 1930 á 1950

Karlsruhe, 15. März 2011

Bourse Zinsmeister pour la promotion de la formation professionnelle des victimes de mines antipersonnel (Mise à jour : 01/02/2011)

Objectif de la bourse

Avec la bourse Zinsmeister, MINE-EX – Allemagne (association rotarienne d'utilité publique) subventionne la formation professionnelle de personnes dont l'handicap a été causé par des mines antipersonnel, des engins non explosés ou autres dispositifs explosifs en temps de guerre et de guerre civile.

Cette bourse vise à redonner à ces personnes handicapées une chance de se réinsérer, c'est-à-dire à leur permettre de mener une existence humaine en toute autonomie. Par l'acquisition de compétences professionnelles ou l'apprentissage d'un métier, ces personnes doivent être en mesure, en tant que membres à part entière de la société, de subvenir à leurs besoins et, le cas échéant, à ceux de leur famille.

La bourse rappelle le souvenir de Wilhelm Zinsmeister (RC Stuttgart), initiateur et promoteur du projet MINE-EX en Allemagne, décédé en 2006.

Type de subventions

- Financement des coûts d'une formation professionnelle ou d'une activité correspondante dans le pays du boursier ou de la boursière. Les études universitaires ne sont pas, en règle générale, subventionnées.
- La durée des subventions est d'une année.
- Les subventions s'élèvent à 3 000 USD maximum après décision au cas par cas.
- Le matériel pédagogique et scolaire, les frais scolaires et de formation ainsi que les coûts annexes usuels (tests d'aptitude, tests de langue, certificat de santé, assurance-maladie, assurance contre les accidents, etc.) ainsi que les moyens de subsistance sont entièrement pris en charge.

- La formation subventionnée est adaptée aux handicaps des candidat(e)s.
- La formation subventionnée doit former à un métier ou à une activité prenant en compte le handicap et permettant aux boursiers de subvenir à leurs besoins et, le cas échéant, à ceux de leur propre famille.
- Les compétences visées à l'issue de l'année de formation doivent être conformes aux normes habituelles en vigueur dans le pays des boursiers ou y être reconnues.

Conditions pour bénéficier de ces subventions

- Le candidat ou la candidate doit être proposé(e) ou soutenu(e) par un Rotary Club, le Comité international de la Croix-Rouge, un centre d'action contre les mines, l'Église/une communauté religieuse ou bien une institution neutre poursuivant des objectifs humanitaires. En soumettant un candidat ou une candidate, cette institution se déclare prête à répondre du bon déroulement de la formation subventionnée, à encadrer le candidat ou la candidate durant toute la période de formation et à envoyer un rapport à MINE-EX Allemagne tous les trois mois.
- Le candidat ou la candidate doit avoir un handicap résultant de blessures causées par des mines antipersonnel, des engins non explosés ou dispositifs explosifs similaires ayant été utilisés lors d'affrontements armés.
- Le candidat ou la candidate doit faire partie de la population civile et avoir subi les blessures à l'origine de son handicap en tant que civil. Des exceptions sont cependant possibles dans des cas bien précis comme les enfants soldats.
- Le candidat ou la candidate doit avoir l'âge autorisé pour exercer une activité professionnelle à l'issue de l'année de formation et celle-ci doit être de surcroît jugée judicieuse.

Remarques relatives à la candidature

- Les dépôts de candidatures à la bourse peuvent être effectués à tout moment, mais au moins trois mois avant le début de la mesure de soutien proposée.
- La demande de bourse doit être assortie des pièces suivantes :
 - Consentement du candidat ou de la candidate à poursuivre la formation prévue.
 - Curriculum vitæ du candidat ou de la candidate, y compris l'adresse ainsi que les copies des certificats, pièces administratives justificatives si disponibles, etc.
 - Photo du candidat ou de la candidate mettant en évidence le handicap.
 - Description de la formation prévue (type, objectif, déroulement, durée, lieu, école ou organisme de formation, etc.) ainsi qu'un avis sur les perspectives de revenus à l'issue de la formation.
 - Planning des coûts pour l'ensemble de la mesure de soutien d'une durée d'un an.
 - Déclaration de l'institution s'engageant à suivre les boursiers durant toute la période d'attribution des subventions, à répondre du bon déroulement de la formation prévue et à fournir un rapport à MINE-EX-Allemagne tous les trimestres.
- Les candidatures doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Vorstand MINE-EX – Deutschland
Briegerstrasse 12 D
D 76139 Karlsruhe. Germany
E-mail : mine-ex@web.de
Fax : 0049-(0)721-608-47424